

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19
Présents : 35
Ayant donné un Pouvoir : 01
Absent : 00
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 36

Majorité absolue des suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance :

Laurence POLLET

Date de la convocation :

08/04/2026

35 présent(e)s : *Avressieux* : MM. MENUEL André, REGALLET Paul. *Belmont-Tramonet* : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. *Champagneux* : Mme LO BONO Angéline, M. LACROIX Gilles. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. DESBOIS Nicolas, ETIENNE Christian, MONTAGNE Erick. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes BERTEAU Maëva, POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. GOURHANT Yann, SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mmes COLRAT Christelle, PLASSAIS Catherine, MM. LAINARD Jean-Pierre, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, POLLET Laurence, RIVE Nathalie, MM. JACQUEMIER Nicolas, KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. *Sainte Marie d'Alvey* : Mme CORNET Romance. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

01 pouvoir : Mme BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves.

00 absent(e) :

OBJET : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2025-23 en date du 10/10/2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la communauté de communes et leur répartition par commune membre, soit 36 sièges ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2026_04_14_02 fixant le nombre de vices présidences à 6 pour le mandat 2026-2032 ;

Considérant que les modalités de vote sont identiques pour l'élection tant du Président que des Vice-présidents (CGCT, arts. L. 2122-7 ; L. 2122-7-1, applicables sur renvoi de l'article L. 5211-2 du même code) ;

Vu le procès-verbal relatif à l'élection des Vices présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Election du 1^{er} Vice-Président :

Considérant la candidature de M. Philippe VITTOZ ;

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- d. Nombre de votes blancs : 01
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 18

➤**PROCLAME** Monsieur Philippe VITTOZ, conseiller communautaire, élu 1^{er} Vice-président et le déclare installé.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Considérant la candidature de M. Régis PARCORET ;

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- d. Nombre de votes blancs : 02
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 34
- f. Majorité absolue : 18

➤**PROCLAME** Monsieur Régis PARCORET, conseiller communautaire, élu 2^{ème} Vice-président et le déclare installé.

Election de la 3^{ème} Vice-Présidente :

Considérant la candidature de Mme Laurence POLLET ;

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- d. Nombre de votes blancs : 03
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 33
- f. Majorité absolue : 17

➤**PROCLAME** Madame, Laurence POLLET, conseillère communautaire, élue 3^{ème} Vice-présidente et la déclare installée.

Election de la 4^{ème} Vice-Présidente :

Considérant la candidature de Mme Françoise HERRAULT ;

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- d. Nombre de votes blancs : 01
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 18

➤**PROCLAME** Madame Françoise HERRAULT, conseillère communautaire, élue 4^{ème} Vice-présidente et la déclare installée.

Election du 5^{ème} Vice-Président :

Considérant la candidature de M. Yves ARGOUD ;

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- d. Nombre de votes blancs : 00
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 36
- f. Majorité absolue : 19

➤**PROCLAME** Monsieur Yves ARGOUD, conseiller communautaire, élu 5^{ème} Vice-président et le déclare installé.

Election du 6^{ème} Vice-Président :

Considérant la candidature de M. Yann GOURHANT ;

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- d. Nombre de votes blancs : 01
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 35
- f. Majorité absolue : 18

➤**PROCLAME** Monsieur Yann GOURHANT, conseiller communautaire, élu 6^{ème} Vice-président et le déclare installé.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 17/04/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

La secrétaire de séance,
Laurence POLLET

